

SECOURISME · PREMIERS SECOURS EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Maintien et actualisation des compétences SST

MAC SST

DURÉE	EFFECTIF	VALIDITÉ	FORMAT	TARIF
7 heures, 1 jour	4 à 10 participants	Nouveau certificat valable 24 mois	Inter à Paris ou intra dans vos locaux	Sur devis, 48 h

À QUOI SERT LA FORMATION

Maintenir et actualiser les compétences du sauveteur secouriste du travail afin de prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

POUR QUI

Sauveteurs secouristes du travail.

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

OBJECTIFS · LE PARTICIPANT EST CAPABLE DE

- 01** Actualiser ses compétences d'intervention face à une situation d'accident du travail (C1 à C5)
- 02** Actualiser ses compétences de prévention des risques professionnels (C6 à C8)
- 03** Intégrer les évolutions techniques et réglementaires des conduites à tenir
- 04** Valider à nouveau les compétences du référentiel pour prolonger le certificat

PROGRAMME DÉTAILLÉ

MATIN Retour d'expérience et actualisation	Retour sur les interventions et les actions de prévention menées depuis la dernière formation · Évolutions du référentiel et des conduites à tenir · Révision de la protection, de l'examen et de l'alerte par cas concrets · Révision des gestes de secours sur les situations du référentiel
APRÈS-MIDI Réanimation, prévention, certification	Réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation : entraînement · Prévention : analyse d'une situation de travail de l'entreprise, pistes d'amélioration · Épreuves certificatives : accident simulé tiré au sort, questionnaire sur la prévention · Bilan et évaluation de satisfaction

MÉTHODES ET MOYENS

Mises en situation, cas concrets, retours d'expérience des participants. Mannequins de réanimation adulte, enfant et nourrisson ; défibrillateur de formation ; matériel de simulation.

ÉVALUATION ET SANCTION

Épreuves certificatives du même type que la formation initiale, selon la grille nationale INRS. Nouveau certificat SST valable 24 mois, délivré via Forprev. Attestation de fin de formation.

INTERVENANT

Formateur SST certifié INRS / Assurance Maladie. Formation dispensée sous habilitation de l'Assurance Maladie et de l'INRS. Notre dossier d'habilitation est en cours d'instruction ; dans l'attente, la session est réalisée en partenariat avec un organisme déjà habilité, désigné sur la convention, qui délivre les certificats.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Document de référence SST de l'INRS : la validité du certificat est fixée à deux ans, sa prolongation est conditionnée par le suivi d'un MAC tous les 24 mois.

RECYCLAGE

Tous les 24 mois.

FINANCEMENT

Plan de développement des compétences de l'entreprise. La prise en charge par un opérateur de compétences suppose la certification Qualiopi de l'organisme (art. L. 6316-1 du code du travail) : notre audit initial est programmé et nous vous indiquons, avant signature, si elle est acquise.

Tarif. Sur devis selon le format (inter ou intra), l'effectif, le lieu et les adaptations ; devis hors taxes sous 48 h ouvrées, comprenant animation, supports, matériel, évaluations et documents de fin de formation.

Inscription et délais d'accès. Devis puis convention de formation ; convocation, programme et règlement intérieur adressés à chaque participant. Inter : inscription au plus tard 15 jours avant la session. Intra : session planifiée sous 4 à 6 semaines après signature.

Lieux. Intra dans vos locaux, avec une salle équipée et un espace de pratique adapté. Inter à Paris.

Évaluation et suivi. Positionnement en début de formation, évaluation des acquis ou épreuves certificatives, satisfaction à chaud, évaluation à froid à

trois mois. Émargement par demi-journée, attestation de fin de formation, certificat de réalisation.

Accessibilité. Formations accessibles aux personnes en situation de handicap ; adaptations étudiées en amont par le référent handicap, handicap@vsm-competes.fr, réponse sous 5 jours ouvrés.

Indicateurs et réclamations. Offre ouverte en octobre 2026, indicateurs publiés à l'issue des premières sessions. Réclamations à contact@vsm-competes.fr ou par lettre recommandée : accusé de réception sous 5 jours, réponse motivée sous 15 jours ouvrés.